

MOT DU MAIRE- M. Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et tous,

Le mois de septembre est le mois du champignon dans le Kamouraska. Le 29 septembre se déroulera l'inauguration du « Sentier Mycologique » réalisée grâce à une subvention de la MRC et du programme FRR-Mycologie (Fonds Région Ruralité volet mycologie). Des sculptures en bois réalisées par M. Jean-Louis Vanier, tout le long du tracé sont installées ou le seront prochainement. L'équipe des employés municipaux a mis la main à la pâte afin que tout soit bien préparé. La programmation de cet événement est publiée sur le site Facebook de la municipalité. Vous verrez dans les médias locaux et électroniques les publicités concernant les différentes activités qui se dérouleront également dans le comté du Kamouraska.

Nous avons reçu en août la confirmation que nous aurons un montant de 614 093\$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028. L'utilisation de cette somme reste à la discrétion du conseil municipal. Le gouvernement ne rembourse que 20% par année.

Nous rencontrons actuellement quelques difficultés avec la bio-fosse. Il semble y avoir un tuyau obstrué. L'équipe d'Aquatech, firme s'occupant des opérations et de l'entretien des équipements de notre système de traitement des eaux usées, règle le problème actuellement. Ici je ne parle pas du réseau d'égout qui lui est en ordre.

La firme Bruser, qui doit nous proposer une ou deux solutions pour le traitement des eaux usées, attend après la confirmation du ministère de l'Environnement sur les données et calculs faits. Une fois que les gens de ce ministère auront donné leur accord, nous pourrions avancer dans le projet. Ce projet est possible grâce au Programme PRIMEAU. Comme c'est subventionné à 90%, les gens du ministère prennent le temps de s'assurer qu'ils ne délieront pas les cordons de la bourse inutilement.

La saga piscine du Cégep de La Pocatière bat son plein. L'ensemble des maires du Kamouraska ainsi que le préfet de la MRC suivent cela de près. Un comité de citoyens et citoyennes est en action pour faire pression sur nos députés. Il ne faut pas lâcher, une piscine est essentielle dans notre milieu.

Le projet de regroupement se continue avec les quatre municipalités restantes. Comme il a fallu refaire les calculs à 4 au lieu de 7 et que l'on attend encore les chiffres du MAMH, la rencontre d'information prévue en septembre sera repoussée en octobre. À cette rencontre, il n'y aura pas seulement des tableaux de chiffres, mais également une description de ce qu'aura l'air la prochaine ville. Les directions administratives des 4 municipalités et l'ensemble des conseils municipaux (je ne dis pas que c'est unanime à 100%) sont de plus en plus convaincus que ce projet est une nécessité pour le développement et l'épanouissement de notre région.

N'oubliez pas que c'est un projet et que rien n'est encore décidé dans chacune des municipalités. L'article de M. José Soucy le mentionne bien dans le journal « Le Placoteux » du 19 août dernier. Je rectifie que le nombre de conseillers (6, 3, 1, 2) de la future ville, rapporté dans cet article, n'est qu'une proposition. Dans mes documents de travail avec les autres maires et le ministère des Affaires municipales, c'est bien écrit en grosse lettre « À Valider ». Donc inutile de partir en peur. Je ne suis pas d'accord avec le "6 élus de La Pocatière".

Je suis également sceptique sur les propos d'un des deux citoyens interviewés. Selon ce monsieur, le maire de la nouvelle ville viendrait toujours de La Pocatière. Cela veut dire que dans les trois autres municipalités, il n'y a aucune personne capable de remplir les fonctions de maire. Assez insultant comme propos pour les gens de Saint-Onésime, de Sainte-Anne et de Saint-Roch. En passant, le maire actuel de St-Roch des Aulnaies, M. Simard, a déjà été député provincial. Quant à un référendum, rien n'a encore été décidé et sachez que je ne suis pas contre non plus. Il faut bien mentionner que le coût de cette consultation publique est le même qu'une élection et que ce gros montant n'a pas été mis au budget. Il se retrouvera donc sur chacun des comptes de taxes de 2025.

Dans la vie, plein d'événements nous arrivent et parfois au moment où l'on s'y attend le moins. Cela est mon cas depuis le 20 août dernier. Je ne crois pas que je pourrai présider la séance du 9 septembre prochain. Merci de votre compréhension.

Je le mentionne chaque année, c'est en septembre que commence la saison de chasse aux petits et gros gibiers. Il y aura du monde en forêt et pas seulement pour chasser. Des gens s'y promènent et d'autres y travaillent. Alors, s'il vous plaît, soyez prudents et visibles surtout.

Bon mois de septembre.

RUBRIQUES

- Mot du maire;
- Résumé du dernier conseil ;
- Bibliothèque Le Colibri ;
- InfoEnvironnement ;
- Centre-Femme La Passerelle
- Prévention zones scolaires ;
- Club du Renouveau Âge d'Or ;
- Echo de notre communauté Chrétienne ;
- Coup de cœur lecture de Lisette ;
- La Fabrique de Saint-Onésime ;
- Rappels importants aux citoyens
- **Journée festive Mycologique ;**

CALENDRIER

Calendrier de collecte



9-23



10-24



4-18

Prochaine séance du conseil

Lundi, 9 septembre 2024

Les phases lunaires

● 3 ☾ 11 ○ 18 ☽ 24

Date de tombée du journal

20 septembre 2024

Acheminez vos demandes à :

MUNICIPALITE@STONESIME.COM



Municipalité
SAINT-ONÉSIME
D'IXWORTH

12, rue de l'Église

Tél. : 418-856-3018

municipalite@stonesime.com

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi et mercredi

8 h 30 à 16 h 30

Mardi

FERMÉ

Judi

8 h 30 à 18 h 00

Vendredi

FERMÉ

RÉSUMÉ DU DERNIER CONSEIL



Compte-rendu de la séance ordinaire du 12 août 2024,

Tenue au 41, chemin du Village.

Il a été adopté par le conseil :

D'approuver les comptes payés de juillet 2024, pour un montant de 76 736.19 \$;

D'approuver les comptes à payer en août 2024, pour un montant de 43 415.36 \$;

De renouveler l'adhésion annuelle pour Croix-Rouge pour 225\$, l'association touristique régionale du Bas-St-Laurent pour 312\$ + taxes et tourisme Kamouraska pour 500\$;

De retenir les demandes de dons et commandites de l'OPP de l'école l'Étoile-filante de St-Onésime-500\$, du club du Renouveau Âge d'or St-Onésime-500\$, du Jardin Or Vert-500\$; Remboursement de camp de jour pour Damien et Vallier pour 234\$ et pour Alexis pour 176\$;

D'autoriser un transfert d'affectation d'un surplus accumulé affecté ;

D'adopter le règlement 2024-42 décrétant des dépenses en immobilisation de 416 418\$ et un emprunt de 156 000\$ pour différents travaux d'infrastructures municipales ;

D'autoriser le paiement a les Aménagements Lamontagne Inc. de 5 025.56\$ taxes comprises ;

D'accepter les offres de services en génie civil au montant de 76 567.4 tx net dans le cadre du Programme d'Aide la Voirie Local (PAVL) du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable ;

Que le Conseil demande un soutien au Gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska ;

Que la municipalité acquière par donation le lot 6 513 019 ;

Que le lot 6 513 019 soit converti en chemin public et le municipaliser sous le nom de rue des Bolets ;

De demander d'officialiser la rue des Bolets à la commission de Toponymie ;

De demander à Desjardins le maintien des services aux comptoirs et des guichets automatiques en région ;

De demander l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement du lot 5 525 779

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 9 septembre 2024 à 19 h, au 41, chemin du Village (salle *Les Générations*).

BIBLIOTHÈQUE LE COLIBRI



BIBLIOTHÈQUE



LE COLIBRI

DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH

Jocelyne Bernier

Responsable de la bibliothèque

Vous pouvez communiquer avec madame Bernier au 418-856-3018, poste 226 ou par courriel au biblio.onesime@crsbp.net.

Horaire

Lundi : 8h30-16h30

Mercredi : 8h30-16h30

Jeudi : 8h30-18h00



Gagnant Club de lecture d'été TD

Méa Lavoie

Félicitation !!!



BIENVENUE DANS LE
COIN LECTURE DÉCOINCÉ
POUR LES ADOS ET LES JEUNES ADULTES

À GO, on lit!

Réseau Biblio t'offre un super programme !!!



29 septembre

Journée festive
Sentier Mycologique



Livre en fête

Toute une sélection de livre

Pour vous préparer à la journée festive du sentier Mycologique du 29 septembre !!!



Notre municipalité est maintenant Municipalité amie des enfants (MAE) !

Unique en Amérique du Nord, la reconnaissance MAE démontre notre engagement envers le respect des droits de l'enfant, mais aussi le respect de leurs besoins et intérêts dans l'ensemble de nos décisions.

Parce que les enfants sont au cœur de nos priorités !



Source (fournisseur energie)

Idee de gestes simples pour protéger notre planète

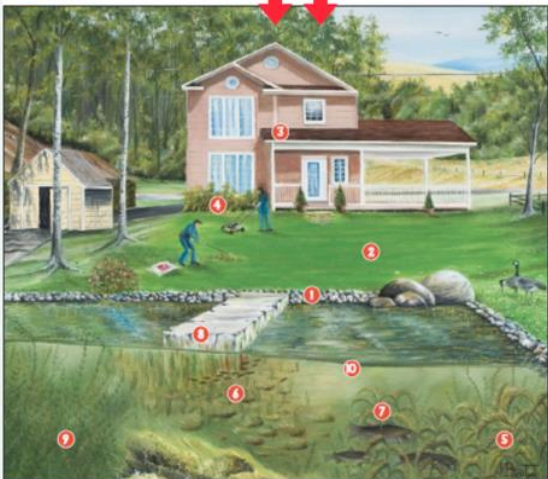
Habitudes :

- Éteindre la lumière en quittant une pièce
- Éteindre son ordinateur et son écran à la fin de la journée, et débrancher tous les appareils électriques qui consomment de l'électricité en mode veille
- Faire des lessives à basses température
- Optimiser les brassées de lavage
- Utiliser Une corde à linge ou un séchoir intérieur pour le séchage
- Dégivrer souvent sont réfrigérateur et congélateur
- Pellicules alimentaires (au lieu des pellicules plastiques) et sacs de conservation alimentaires Réutilisables
- Réparer plutôt que remplacer
- S'informer sur la façon correcte de faire ramasser ses encombrants par la ville ; sinon, aller les porter à l'écocentre
- Donner les objets dont on ne se sert plus (livres, CD, vêtements, etc.) plutôt que de les jeter pour leur donner une seconde vie
- Louer des outils plutôt que d'acheter du neuf, ou les emprunter à parents, amis ou voisins
- Faire attention à ses affaires pour s'en servir longtemps
- Ramasser ses déchets de pique-nique

Vivre au bord de l'eau



Mauvais aménagement



1

S'informer

2

Contacter

3

Débuter

Propriétaires riverains, avant de construire, couper, creuser, remblayer, niveler, fertiliser, informez-vous ! 🌱

Aménager un terrain peut avoir des impacts négatifs sur l'eau, la faune et la flore. Plusieurs règlements s'appliquent aussi.

❌ Voici un exemple de mauvais aménagement. ⚠️

La Rive

- ❶ La végétation riveraine a été remplacée par de la pelouse et des enrochements, les habitats fauniques sont disparus et la rive est exposée à l'érosion.
- ❷ Le couvert végétal, réduit au gazon, ne permet plus de ralentir les eaux de ruissellement ; sédiments fins et fertilisants s'accumulent dans le lac.
- ❸ Privé de ses arbres, le paysage naturel cède la place aux façades des résidences et aux aménagements artificiels.
- ❹ Un aménagement de type urbain est coûteux et nécessite beaucoup d'entretien ; il reste moins de temps pour la détente et les loisirs.

Le Littoral

- ❺ Les aménagements ont dégradé le littoral, la diversité biologique diminue au profit de quelques espèces de plantes aquatiques qui envahissent le lac.
- ❻ Les plantes aquatiques surabondantes meurent et s'accumulent au fond ; le fond naturel disparaît sous une couche de matière organique (vase).
- ❼ La prolifération des plantes aquatiques réduit la quantité d'oxygène ; les espèces sensibles disparaissent au profit d'espèces plus tolérantes.
- ❽ Un quai fermé empêche la circulation de l'eau et de la faune, favorise les dépôts de sédiments et la prolifération des algues et des plantes aquatiques.
- ❾ Un littoral dégradé entraîne un vieillissement prématuré du lac.
- ❿ La qualité de l'eau et du fond se détériore et limite les usages récréatifs comme la baignade et la pêche sportive.

Avant d'effectuer des travaux à proximité d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, informez-vous, contactez votre municipalité et ensuite, débutez.

Vivre au bord de l'eau Bon aménagement



1

S'informer

2

Contacter

3

Débuter

Propriétaires riverains,
avant de construire,
couper, creuser,
remblayer, niveler,
fertiliser, informez-vous !



Aménager un terrain peut
avoir des impacts
négatifs sur l'eau, la
faune et la flore.
Plusieurs règlements
s'appliquent aussi.

Avant d'effectuer des
travaux à proximité d'un
cours d'eau ou d'un
milieu humide, informez-
vous, contactez votre
municipalité et ensuite,

Voici un exemple de bon aménagement (voir image) ↓↓

La Rive

1. La végétation riveraine est conservée, elle constitue des habitats fauniques importants et protège la rive contre l'érosion.
2. Plus de 50 % du couvert végétal est préservé ce qui ralentit la vitesse d'écoulement de l'eau vers le lac et maintient une climatisation naturelle de la propriété.
3. Un élagage modéré des arbres ouvre une fenêtre discrète qui donne une vue sur le lac et le paysage.
4. Un terrain naturel nécessite peu d'entretien et laisse plus de temps pour la détente... naturellement !

Le Littoral

5. Le littoral, la pouponnière du lac, est un habitat naturel productif avec une flore et une faune diversifiée.
6. Le fond de l'eau est un ensemble d'agrégats propices à la frai de certaines espèces de poissons.
7. Les herbiers aquatiques, formés d'une variété d'espèces, constituent un refuge, un garde-manger et un lieu de reproduction pour les poissons.
8. Un quai sur pilotis permet la libre circulation de l'eau et de la faune aquatique.
9. Un littoral en santé est celui qui conserve ses caractéristiques naturelles.
10. Une eau saine et de bonne qualité permet des usages récréatifs comme la baignade.



AU PROFIT DE L'OPP DE L'ÉCOLE DE
L'ÉTOILE - FILANTE DE ST-ONÉSIME

DÎNER BURGER (EFFILOCHÉ D'AGNEAU)

À

LA SALLE MUNICIPALE DE ST-ONÉSIME

DIMANCHE - 22 SEPTEMBRE, 2024

entre 11h45 et 13h15

AU COÛT DE 18\$

Achetez vos billets auprès de :

Leda 418-856-2082 (info@fermevigo.com)
Christelle 418-551-2299 (cri.5@hotmail.com)



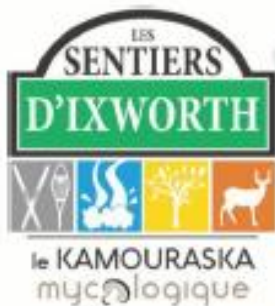
11^{ÈME} ÉDITION DU DÎNER DE LA RENTRÉE
INITIÉ PAR LA FERME VIGO

LES GÉNÉREUX COMMANDITAIRES:

FERME VIGO
BROGGI TRAITEUR
JARDIN DU HAUT PAYS
FERME CYBÈLE
ÉRABLIÈRE NATHALIE LEMIEUX
ÇA GOÛTE LE BOIS
BOULANGERIE DU PAIN C'EST TOUT
MÉTRO LABEL
MUNICIPALITÉ ST-ONÉSIME



MERCI



Journée festive

Dimanche 29 septembre 2024

Aux sentiers d'Ixworth de 11h à 14h30

Dévoilement du sentier Mycologique ; randonnée ludique de découverte et observation dans notre sentier

Dégustation de bouchées aux champignons sauvages

Kiosque l'Académycète sur place; produits mycologiques

Créer par M. Jean-Louis Vanier, des sculptures en bois seront installées tout au long du sentier. De plus, des panneaux d'interprétation et d'informations sur les champignons se retrouveront sur le chalet d'accueil et dans le sentier.

Pour les jeunes : -Journal cherche et trouve les champignons

-Table jeux et dessins pour les enfants

-Décoration de champignons en bois pour ajouter au sentier !!!

-Livre en fête et livre de la bibliothèque



Clôture de la journée 15h à 17h

Salle Les Générations



Du plaisir pour tous!

Fier partenaire!



Avec la participation financière de :



31 AOÛT AU 29 SEPTEMBRE 2024





Centre-Femmes

LA PASSERELLE
DU KAMOURASKA

418-492-1449

ACTIVITÉS DE SEPTEMBRE

5 septembre 13h00 -
Les comestibles en forêt

4 et 18 septembre 13h30 - Atelier art libre

19 septembre 9h30 -
Toast-café : APHK (associations des
personnes handicapées du Kamouraska)

27 septembre 13h30 - Atelier sur le
harcèlement de rue

27 septembre 18h00 -
Activité interculturelle : Le Labyrinthe

... et bien plus

VOIR LA PROGRAMMATION COMPLÈTE

www.lapasserelledukamouraska.org

ATELIER TEXTILE

Participez à notre oeuvre collective ou faites votre projet. Nous avons du tricot, du macramé, de la broderie et de la couture.

LES VENDREDIS

13 H 30

Les 6-13-20-27 septembre
Les 11-18-25 octobre
Les 1-8-15-22-29 novembre
Les 6-13-20 décembre



ACTION COLLECTIVE

Le 17 octobre -
Journée pour l'élimination de la pauvreté
Le 18 octobre - Nuit des sans-abris
*Parc Intergénérationnel de La Pocatière
Le 25 novembre au 6 décembre -
12 jours d'actions contre les violences
faites aux femmes

ACTIVITÉ SPÉCIALE

ATELIER DISCUSSION

Discussion sur le harcèlement de rue, animé par le Centre d'éducation et d'Action des femmes de Montréal

Vendredi 27 septembre 13h30

CONFÉRENCE

Démystifier les troubles neurocognitifs avec la Société Alzheimer du Bas-St-Laurent

Judi 14 novembre 13h00

ACTIVITÉ INTERCULTURELLE

LES VENDREDIS

18 H 00

Le 27 septembre - Labyrinthe 
*Labyrinthe de la Pocatière, 1210 route 132
Le 25 octobre - Party d'halloween
Le 22 novembre - Échange de vêtements d'hiver
Le 13 décembre - Le temps des fêtes

JOURNÉE BÉNÉFICE

VENDREDI 4 OCTOBRE

Lors de notre journée porte ouverte, nous ferons un souper poulet BBQ à emporter à la maison ou manger sur place. Il s'agira du moment idéal pour aider le Centre-Femmes à financer ses activités.

PARTY DE NOËL

JEUDI 12 DÉCEMBRE

*Notez qu'il est important de s'inscrire, car un minimum d'inscriptions est requis pour les activités.

*Les activités ont lieu au Centre-Femmes La Passerelle, sauf indication contraire.

*\$ Signifie que l'activité est payante

* Pour devenir membre 5\$/ par année - Contactez-nous



Centre-Femmes

LA PASSERELLE
DU KAMOURASKA

PROGRAMMATION AUTOMNE 2024

*Prendre soin de soi. S'entraider.
Agir ensemble. S'outiller.*



HEURES D'OUVERTURE

Lundi - 13h00 à 16h30
Mardi - 13h00 à 16h30
Mercredi - 8h30 à 16h30
Judi - 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi - 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

www.lapasserelledukamouraska.org
542 Boulevard Hébert, Saint-Pascal, G0L 3Y0
418-492-1449

APRÈS-MIDI LUDIQUE

LES LUNDIS JEUX DE SOCIÉTÉ

13 H 30

Les 9-16-23-30 septembre
Les 7-21-28 octobre
Les 4-11-18-25 novembre
Les 2-9-16 décembre

YOGA



En collaboration avec Cynthia Houde.
Informez vous des prix

LES MERCREDIS

10 H 30

Les 16-23-30 octobre
Les 6-13-20-27 novembre
Le 4 décembre

DINER-CAUSERIE

Apportez votre lunch

LES MERCREDIS

12 H 00

Les 4-11-18-25 septembre
Les 2-9-16-23-30 octobre
Les 6-13-20-27 novembre
Les 4-11-18 décembre



ATELIER TRANSFORMATION

LES MERCREDIS

13 H 30

Les 11-25 septembre - Jardinage
Le 9 octobre - Conservation de légumes
Le 23 octobre - Séchage et déshydration
Le 6 novembre - Les épiluchures
Le 20 novembre - Jus énergétiques
Le 4 décembre - Bruine d'ambiance



ATELIER LIBRE ART

Participez à notre oeuvre collective ou faites vos propres créations à travers différents médiums avec une personne ressource pour vous guider.

LES JEUDIS

13 H 30

Les 4 et 18 septembre
Les 2-16-30 octobre
Les 13 et 27 novembre



TOAST-CAFÉ

LES JEUDIS

9 H 30

Le 19 septembre - APHK - L'association des personnes handicapées du Kamouraska
Le 24 octobre - La succession avec la notaire de chez Équijustice
Le 21 novembre - FADOQ

ATELIER DÉCOUVERTE

LES JEUDIS

13 H 30

Le 5 septembre - Les comestibles en forêt avec Biopterre
Le 10 octobre - Le Shiatsu avec Fay
Le 7 novembre - Atelier écriture biographique avec Courte Pointe
Le 5 décembre - Atelier fabrication de chandelles

ANTIDOTE 1

Série de rencontre de groupe qui vise à acquérir une plus grande autonomie dans tous les secteurs de votre vie.

LES JEUDIS SOIRS

18 H 30

Le 19 septembre
Les 3-17-31 octobre
Les 14 et 28 novembre
Le 5 décembre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 FERMÉ FÉRIÉ	3	4 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art	5 13H00 Atelier découverte : Les comestibles en forêt	6 13H30 Textile	7
8 13H30 Jeux de société	9	10	11 12H00 Diner-causerie 13H30 Transformations : Jardinage	12	13 13H30 Textile	14
15 13H30 Jeux de société	16	17	18 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art	19 9H30 Toast café : APHK 18H30 Antidote 1	20 13H30 Textile	21
22 13H30 Jeux de société	23	24	25 12H00 Diner-causerie 13H30 Transformations : Jardinage	26	27 13H30 Atelier discussion sur le harcèlement de rue 18H00 Activité interculturelle	28
29 13H30 Jeux de société	30	Légende Activité mixte Activité payante		10 SEPTEMBRE - JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE 16 SEPTEMBRE - JOURNÉE D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES 30 SEPTEMBRE - JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION		

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1ER MARDI D'OCTOBRE - JOURNÉE NATIONALE DES CENTRES DE FEMME 2 OCTOBRE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE 17 OCTOBRE - JOURNÉE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ			12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art	18H30 Antidote 1	JOURNÉE BÉNÉFICE	
		1	2	3	4	5
6	13H30 Jeux de société 7	8	12H00 Diner-causerie 13H30 Transformations : Conservation de légumes 9	13H30 Atelier découverte : Le shiatsu 10	13H30 Textile 11	12
13	FERMÉ FÉRIÉ 14	15	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art 16	JOURNÉE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ 18H30 Antidote 1 17	13H30 Textile NUIT DES SANS-ABRIS 18	19
20	13H30 Jeux de société 21	22	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Transformations : Séchage et déshydratation 23	9H30 Toast-café - Succession 24	13H30 Textile 18H00 Activité interculturelle 25	26
27	13H30 Jeux de société 28	29	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art 30	18H30 Antidote 1 31	Légende ♀ Activité mixte \$ Activité payante	

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
2E SEMAINE NOVEMBRE - SEMAINE DES PROCHES AIDANTS 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE - 12 JOURS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 18 NOVEMBRE - JOURNÉE NATIONALE DES DONNS DE VIE			Légende ♀ Activité mixte \$ Activité payante		13H30 Textile	
					1	2
3	13H30 Jeux de société 4	5	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Transformations : Les épiluchures 6	13H30 Atelier découverte : Écriture biographique 7	13H30 Textile 8	9
10	13H30 Jeux de société 11	FERMÉ 12	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art 13	13H00 Conférence sur les troubles neurocognitifs 18H30 Antidote 1 14	13H30 Textile 15	16
17	13H30 Jeux de société 18	FERMÉ 19	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 13H30 Transformations : Jus énergétiques 20	9H30 Toast-café - FADOQ 21	13H30 Textile 18H00 Activité interculturelle 22	23
24/31	DÉBUT DES 12 JOURS 13H30 Jeux de société 25	26	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Atelier libre art 27	18H30 Antidote 1 28	13H30 Textile 29	30

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	13H30 Jeux de société	2	10H30 \$ Yoga avec Cynthia 12H00 Diner-causerie 13H30 Transformation :4 Bruine d'ambiance	13H30 Atelier découverte : Faire ses chandelles 18H30 Antidote 1	5	13H30 Textile
8	13H30 Jeux de société	9	10	11	12	14
15	13H30 Jeux de société	16	17	18	19	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	<p>FERMÉ CONGÉS DES FÊTES</p> <p>Légende ♀ Activité mixte \$ Activité payante</p> <p>10 DÉCEMBRE - JOURNÉE DES DROITS HUMAINS 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE - 12 JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</p>			



PREVENTION AUX ABORDS DES ZONES SCOLAIRES

Le long congé estival a permis à plusieurs d'entre vous de décrocher et de refaire le plein d'énergie. Malgré tout, il ne faut pas oublier que des milliers d'élèves et d'écouliers reprendront le chemin des classes dans les prochains jours. La Sûreté du Québec rappelle à tous les usagers de la route d'être particulièrement prudents et vigilants aux abords des zones scolaires.

Afin d'assurer la sécurité des nombreux enfants qui se déplaceront à pied ou en autobus, les patrouilleurs s'assureront que la signalisation en vigueur soit respectée. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter, car les écoliers montent ou descendent de l'autobus et il s'agit d'un moment où ils sont les plus vulnérables.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution. Également, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 210 \$ plus les frais et la contribution. Cette nouvelle disposition en vigueur depuis le 1^{er} août 2019 fait en sorte que les amendes sont doublées pour les infractions de vitesse en zone scolaire, tout comme en zone de construction.

Rappelons également la présence des brigadiers scolaires aux abords des zones scolaires. Leur présence est essentielle pour assurer la sécurité des enfants. Les automobilistes ont l'obligation de respecter les consignes des brigadiers. Le non-respect des consignes d'un brigadier est punissable en vertu du Code de la sécurité routière.

Les agents communautaires et patrouilleurs de la Sûreté seront présents dans les écoles afin de transmettre les différentes consignes de sécurité aux écoliers. Ces derniers seront sensibilisés à rester prudent et visible lors de déplacements dans les zones scolaires.

La Sûreté du Québec vous souhaite une bonne rentrée!

CLUB DU RENOUVEAU ÂGE D'OR

Le Club 50 + de Saint-Onésime

Prochain dîner : le mardi 24 septembre

Cartes de membre

Il est maintenant temps de renouveler les cartes de membre pour 2025. Je rêve parfois que de nombreuses nouvelles personnes prendront leur carte, à 25\$, pour nous encourager et participer, si elles en ont le goût. Notre but principal est de briser l'isolement des personnes âgées, surtout celles qui n'ont pas de famille proche et qui ont peu d'amis. En prenant la carte maintenant, elle sera valide pour 2024 et 2025.

Pétanque :

Nous donnons rendez-vous au terrain de pétanque le samedi 14 septembre, à 9 h 30, aux personnes de 7 à 97 ans. Pas besoin de savoir jouer et d'avoir des boules. Il s'agit de donner la chance à tous de partager cette belle activité, en ayant du plaisir et en faisant de nouvelles connaissances. Le 3 août, une équipe de Saint-Onésime a représenté notre Club 50+, au tournoi de Bonjour la visite, à Saint-Pascal, soit: Luce Leblanc, Yvan Bouchard et André Hudon. Le Club aura également une équipe lors des jeux de Carrefour 50+, à Rivière-du-Loup, le 7 septembre.

JARDIN L'OR VERT

Ne soyez pas gênés de venir visiter le Jardin, d'enlever les mauvaises herbes, si ça vous tente et de récolter. À date, la récolte de fraises, de petites cerises, de fèves, de tomates et de fines herbes a été bonne. Ça annonce bien pour les tomates, les carottes, les courges, les concombres et les citrouilles.

BONNE FIN D'ÉTÉ aux aînés et aux gens de tous âges !!

André Hudon, président

Écho de notre communauté chrétienne

Nous ont quittés :

- * Léonette Bouchard : 22 novembre 2023 à l'âge de 72 ans 4 mois
- * Alain Bouchard : 21 avril 2024 à l'âge de 71 ans 10 mois
- * Yvon Lizotte : 31 janvier 2024 à l'âge de 78 ans
- * Normand Beaulieu : 8 mars 2024 à l'âge de 91 ans 8 mois
- * Denis Lizotte : 20 juin 2024 à l'âge de 74 ans 5 mois (époux de dame Aline Soucy)
- * Gaétan Beaulieu : 29 juin 2024 à l'âge de 64 ans (conjoint de Sylvie Hudon)
- * Gilles Pelletier : 05 juillet 2024 à l'âge de 85 ans 4 mois (époux de dame Claudette Pelletier)

Aux familles endeuillées, nous offrons nos plus sincères condoléances.

CÉLÉBRATIONS DOMINICALES À
L'ÉGLISE DE SAINT-ONÉSIME



MOIS DE SEPTEMBRE 2024

DATE	SERVICE	HEURE
Dimanche 1er septembre 2024	Célébration de la Parole	9 h
Dimanche 8 septembre 2024	Messe	9 h
Dimanche 15 septembre 2024	Célébration de la Parole	9 h
Dimanche 22 septembre 2024	Messe	9 h
Dimanche 29 septembre 2024	Célébration de la Parole	9 h

Bienvenue à tous !

Jean Bernier,
Président du Conseil de fabrique

♥ COUP DE CŒUR LECTURE ♥ DE LISETTE

Titre : La maison du GUET

Auteur : Mary Higgins Clark

Éditions : Albin Michel S.A.

Voulant échapper au terrible secret de son passé, Nancy a changé de nom, d'apparence et de couleur de cheveux, avant de quitter la côte ouest et de venir s'installer à Cape Cod où elle a épousé Ray Eldredge dans l'espoir de revivre normalement. Sept années de bonheur se sont écoulées dans sa nouvelle maison avec son mari et deux beaux enfants, Michael et Missy. Puis un matin, paraît dans le journal régional un article sur un procès pour meurtre qui a fait couler beaucoup d'encre et qui illustre la photo d'une jeune femme ressemblant étrangement à Nancy. Le même jour, Michael et Missy disparaissent mystérieusement. Nancy a-t-elle perdu la tête à la lecture de l'article qui la replonge dans un passé qu'elle a tenté de fuir? Personne, en ville, ne sait rien de cet inconnu qui tient entre ses mains la vie des enfants.

Lisette L



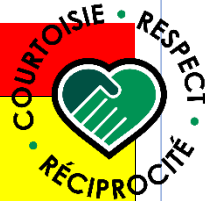
Rappel aux citoyens

-Règlement, respect-



Avis de courtoisie

Message d'intérêt public



Nous avons observé avec regret que certains individus endommagent des biens publics, tels que les bâtons de cricket, les ballons et les jouets au parc intergénérationnel. Nous tenons à rappeler à tous, jeunes et moins jeunes, que ces équipements sont financés par les contributions des citoyens. Leur destruction prive la communauté de leur bénéfice et de leur usage.

Nous vous remercions pour votre collaboration.



Réseaux d'eaux usées de la municipalité

Interdit dans :

- Toilettes
- Éviers
- Bain, douche

De jeter ces matières :

- Cheveux
- Cotons-tiges
- Condoms
- Emballages de plastique
- Essuie-tout
- Gants en nitrile (vinyle, latex)
- Lingettes humides
- Pansements (plaster)
- Serviettes ET tampon hygiéniques
- Tapons démaquillants/Boules de ouate
- Fil de soie dentaire
- Gras et huile de cuisson
- Litière
- Médicaments
- Peinture/produits pour véhicule (huiles, antigel...)
- Restants de nourriture (ça va dans les bacs bruns ou au compost)

Et ceci dans le but de préserver le bon fonctionnement de nos réseaux d'égout. Ne pas respecter le bon usage engendre des coûts \$\$ supplémentaire à toute la communauté.



Pourquoi une médaille pour mon Chien?

La médaille est reconnue comme un complément au tatouage ou à la puce électronique. En effet, une médaille est immédiatement visible et lisible si votre chien est retrouvé errant. De ce fait, contrairement au tatouage ou à la puce électronique la personne qui a retrouvé votre chien n'aura pas besoin de l'amener chez un professionnel pour pouvoir vous joindre. Vous pourrez donc être averti immédiatement lorsque votre chien est retrouvé.



Rappel au propriétaire de chien

Il a été porté à notre attention que plusieurs d'entre vous ont omis de respecter le règlement 01-2011 concernant les animaux. Nous vous rappelons que vous devez enregistrer votre animal au bureau de la municipalité pour une modique somme de 20\$.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CIMETIÈRE

Veuillez noter qu'il est interdit à quiconque, de creuser sur les terrains du cimetière appartenant à la fabrique, sous peine de sanctions, que ce soit pour une urne, une base de monument ou une sépulture.

Des personnes sont désignées pour ce travail qui doit être exécuté selon des normes précises, en vue d'assurer l'uniformité du travail et la bonne localisation des emplacements au cimetière dans le registre.

Jean Bernier Président du Conseil de fabrique

